



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 21 janvier 2015 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2015-47

**SOUSSION 2014 SP 269 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE D'AVANT-PROJET - DIVERS DOSSIERS DE STABILISATION DE TERRAINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Quadrivium conseil inc., 290, boulevard Saint-Joseph, unité 2, Gatineau, Québec, J8Y 3Y3, pour la réalisation d'études d'avant-projet sur divers dossiers de stabilisation de terrain, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 209 139,53 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 novembre 2014, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission qui a obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30673-018-01310	190 972,26 \$	Réfection et amélioration des réseaux d'égouts et d'aqueduc - Programme de construction des bassins de rétention
04-13493	9 095,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 072,27 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-48

**SOUSSION 2014 SI 258 - FOURNITURE DE DEUX FAUCHEUSES DE FINITION TRIPLEX**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme J.-René Lafond inc., 3203, chemin Charles-Léonard, Mirabel, Québec, J7N 2Y7, pour la fourniture de deux faucheuses de finition triplex, pour un montant total de 28 881,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 octobre 2014, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30734-022-01311	13 186,43 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Remorque
18-12007-005-01312	13 186,43 \$	Achat de véhicules et d'équipements – 1 tondeuse à fléau
04-13493	1 256,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 252,86 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2015.

Adoptée

**CE-2015-49**

**SOUSSION 2011 SP 317 - ACQUISITION DU MODULE TABLEAU DE BORD DU LOGICIEL GMAO**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-781 du 24 mai 2012, a retenu la firme COGEP inc. pour l'acquisition et l'implantation d'un logiciel GMAO incluant l'entretien, le support et la mise à niveau pour une période de cinq ans, selon l'option 2, pour un montant total de 125 322,75 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics désire faire l'acquisition du module Tableau de bord intégré au logiciel GMAO et que la firme COGEP inc. est la seule à pouvoir offrir ce module, car elle seule détient les codes sources du système;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 573.3 6<sup>e</sup> alinéa de la Loi sur les cités et villes, les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel et logiciel qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels et logiciels existants ainsi que la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme COGEP inc. pour la fourniture du module Tableau de bord incluant les coûts de maintenance et de licences, le tout pour un montant total de 33 440,48 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2016 et 2017, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

De plus, ce comité entérine les délégations de pouvoir numéros 112972 et 121230 au montant de 24 000 \$ incluant les taxes visant à déployer l'utilisation du logiciel Guide TI à trois nouvelles divisions du Service des travaux publics.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30111-555-01313	4 094,51 \$	Administration - Réalignement stratégique (TP) – Entretien de logiciels
02-30111-672-01314	20 981,75 \$	Administration - Réalignement stratégique (TP) – Pièces d'équipements et logiciels informatiques
04-13493	1 194,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 191,27 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-50

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA 37<sup>E</sup> ÉDITION DE BAL DE NEIGE - 30 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la 37<sup>e</sup> édition de Bal de Neige se déroulera du 30 janvier au 16 février 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le Domaine des flocons du parc Jacques-Cartier est parmi les sites favoris des participants avec plus de 300 000 visiteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fermeture de la rue Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue de Verdun, ainsi que la rue Saint-Étienne, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier, sauf pour les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et de OC Transpo, aux dates et heures suivantes :

- les samedis 31 janvier 2015, 7 et 14 février 2015, les dimanches 1<sup>er</sup>, 8 et 15 février 2015 et le lundi 16 février 2015 (journée de la famille en Ontario), de 9 h à 17 h 30

Ce comité autorise la fermeture de la rue Laurier, entre les rues Saint-Étienne et de Verdun, sauf pour les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et de OC Transpo, aux dates et heures suivantes :

- les lundis 2 et 9 février 2015, les jeudis 5 et 12 février 2015 et les vendredis 30 janvier 2015, 6 et 13 février 2015 de 9 h à 15 h

Ce comité interdit le stationnement sur les deux côtés de la rue Saint-Étienne, entre les rues Laurier et Notre-Dame-de-l'Île, et sur la rue de Verdun, entre les rues Laurier et Notre-Dame-de-l'Île, aux dates et heures suivantes :

- les samedis 31 janvier 2015, 7 et 14 février 2015, les dimanches 1<sup>er</sup>, 8 et 15 février 2015 et le lundi 16 février 2015, de 9 h à 17 h 30

Ce comité interdit le stationnement sur les deux côtés de la rue Notre-Dame-de-l'Île, entre la rue Élisabeth-Bruyère et le boulevard des Allumettières, à la date suivante :

- le lundi 16 février 2015

Ce comité permet aux autobus de la Société de transport de l'Outaouais et de OC Transpo de tourner à gauche sur le boulevard Maisonneuve, en provenance de l'est du boulevard Sacré-Cœur, aux dates suivantes :

- du 30 janvier au 16 février 2015

Ces changements temporaires devront répondre aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer un nombre suffisant de ressources pour la fermeture de rues et le contrôle de la circulation;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant les mesures de sécurité et la mise en opération des feux de circulation sur clignotants durant l'événement;

- Assurer l'accès en tout temps aux résidents touchés par ces fermetures de rues ainsi qu'aux clients de l'Hôtel Best Western par la rue Saint-Étienne;

La présente entente est assujettie aux mêmes clauses de responsabilités et d'assurances que celles contenues au protocole d'entente convenu entre la Ville de Gatineau et Patrimoine canadien dans le cadre de la réalisation du volet québécois le Domaine des flocons de Bal de Neige 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71511-121- Bal de Neige – Temps supplémentaire réguliers - Policiers.

Adoptée

**CE-2015-51**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DE COMMANDES C-49 ET C-51 POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 098 861,31 \$ POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 31 DÉCEMBRE 2014**

**QUE** ce comité accepte le dépôt des listes de commandes C-49 et C-51 pour un montant total de 1 098 861,30 \$ pour la période du 5 au 31 décembre 2014, à savoir :

<u>Numéros des listes</u>	<u>Périodes</u>	<u>Montants</u>
C-49	5 au 11 décembre 2014	420 180,07 \$
C-51	12 au 31 décembre 2014	<u>678 681,24 \$</u>
<b>Total</b>		1 098 861,31 \$

Adoptée

**CE-2015-52**      **SOUSSION 2014 SP 279 - LOCATION D'UN RÉSEAU À LARGE BANDE**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Vidéotron s.e.n.c., 888, boulevard de Maisonneuve Est, 3<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H2L 4S8, pour la location d'un réseau à large bande au montant total pour trois ans de 1 017 763, 30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1<sup>er</sup> décembre 2014, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2017.

Après la première année du contrat, les prix seront révisés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2016 et 2017, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-13450-334-01315	309 784,51 \$	Informatique - Infrastructures – Télécommunication - Informatique
04-13493	14 753,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 716,52 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-53

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 50 737,32 \$ - LES SERVICES EXP INC. - FOURNITURE DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROGRAMME DE CARACTÉRISATION DE L'AMIANTE DU PARC IMMOBILIER**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1152 du 3 juillet 2013, mandatait la firme Les Services EXP inc. pour la fourniture de services professionnels pour le programme de caractérisation de l'amiante du parc immobilier pour un montant total de 282 723,53 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures, par les délégations de pouvoir numéros 116192, 116741, 121824, 124428 et 126200, autorisait des ajustements au contrat à la firme Les Services EXP inc. pour des frais supplémentaires pour un montant de 20 678,26 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures considère le montant demandé de 30 059,06 \$ incluant les taxes, pour l'ajustement de coût pour le programme de caractérisation de l'amiante du parc immobilier, juste et raisonnable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine les délégations de pouvoir numéros 116192, 116741, 121824, 124428 et 126200 pour un montant de 20 678,26 \$ incluant les taxes et approuve l'ajustement au montant de 30 059,06 \$ incluant les taxes au contrat de Les Services EXP inc. dans le cadre du programme de caractérisation de l'amiante du parc immobilier, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 50 737,32 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 333 460,85 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-18-13017-001-01316	27 447,93 \$	Évaluation des bâtiments - Caractérisation amiante - Évaluation des bâtiments
04-13493	1 307,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 303,93 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-54

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛTS DE SOUMISSION AU MONTANT DE 166 362,42 \$ - EXCAVATION LOISELLE INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CM-2014-427 du 27 mai 2014, adjugeait un contrat à la firme Excavation Loiselle inc. pour le réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier pour un montant de 26 352 295,83 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+ s.e.n.c., mandatée par la Ville pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence complète, recommande un montant total de 166 362,42 \$ incluant les taxes pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** les délégations de pouvoir numéros 126701, 127196 et 127504 ont déjà été approuvées pour un montant de 58 749,75 \$ incluant les taxes pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures considère que le montant demandé pour l'ajustement de coûts est juste et raisonnable et en recommande l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéro 126701, 127196 et 127504 pour un montant de 58 749,75 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût de soumission au montant de 107 612,67 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Excavation Loiselle inc. dans le cadre du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 166 362,42 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 26 518 658,25 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30363-010-01317	98 264,71 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Travaux
04-13493	4 679,83 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 668,13 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2015.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**CE-2015-0121D1** Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires – Période du 30 octobre au 26 novembre 2014

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif